

# Groupe de travail Austerlitz

## *Réunion du 19 mars 2019*

<b>LISTE DES PARTICIPANTS</b>		
<b>VILLE DE PARIS</b>		
Direction de l'Urbanisme		François HOTE, Anne GOMEZ
Mairie du 13 <sup>ème</sup> arrondissement		Francis COMBROUZE
Ateliers de Paris		Nora BENABDALLAH
<b>SEMAPA</b>		
Directrice de la Communication		Nathalie GRAND
Autres membres de la SEMAPA		Salomé BOYER
<b>AUTRES INSTITUTIONS</b>		
Cité de la Mode et du Design		François BACHY, Catherine GUIONY
Institut Français de la Mode (IFM)		Sylvie EBEL
Architecture Patrick MAUGER		Bertrand PERREAUX
<b>PERSONNALITES EXTERIEURES</b>		
Personne qualifiée		Pascal DIBIE
<b>BUREAU DES ASSOCIATIONS</b>		
Chargé de mission		Yann RENAUD
<b>REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS</b>		
ADA 13		Françoise SAMAIN
APARIS13		François GERARD
APLD 91 (Frigos)		Jean-Paul RETI
Association Vivre le nouveau 13 <sup>ème</sup>		Cyril LAMBERTIN

Association des usagers des transports et de la rue		Farid NECHADI
SOS Paris		Christine NEDELEC
<b>CONSEILS DE QUARTIER</b>		
Conseil de quartier n° 4		Frédérique LECOCQ, François ARON
Conseil de quartier n° 8		Claude GALLAIRE

*La séance est ouverte à 17 heures 40.*

En préambule, M. RETI fait savoir qu'en tant que représentant de l'association Les Frigos – APLD91, il est hostile à ce projet et quittera la séance après son intervention. Son association, avant même la première transformation, avait dénoncé le projet, qui faisait perdre à ce bâtiment son lien avec le fleuve. De plus, sa localisation est décentrée et le rend difficile d'accès.

M. RETI souligne que les associations ont vocation à être forces de propositions en amont des constructions, et non à rattraper des projets qui n'auraient pas réussi. L'association Les Frigos - APLD91 n'a jamais soutenu les projets proposés dans ce bâtiment, dont l'échec était connu d'avance.

M. HÔTE constate que, si un nouveau projet est aujourd'hui élaboré, c'est que la réussite du concept précédent n'a effectivement pas été à la hauteur des attentes. Les associations n'ont peut-être pas été suffisamment associées aux réflexions à l'époque, mais il n'est toutefois aujourd'hui pas possible de revenir en arrière. Pour autant, le bâtiment est appelé aujourd'hui à évoluer en mieux.

M. GERARD indique que son association APARIS13 partage en partie le point de vue de M. RETI concernant ce bâtiment, classé monument historique.

M. BACHY signale que le bâtiment n'est pas classé.

*M. RETI quitte la séance.*

## **I. Présentation de l'évolution de la Cité de la mode et du design en Campus Mode**

M. BACHY rappelle qu'une première rénovation a eu lieu en 2006. La deuxième rénovation a été remportée par Architecture Patrick MAUGER en décembre 2017 à l'issue d'un appel d'offres. Le permis de construire a été accordé le 7 février 2019.

Ce projet s'ancre dans la transformation du quartier de Paris Austerlitz.

Il a été décidé de conserver l'enveloppe du bâtiment. Celui-ci intéresse par son aspect et dispose d'une forte visibilité. Il a, en revanche, perdu en lisibilité du fait des multiples activités qui y sont proposées. Cette structure est, par ailleurs, toujours très déficitaire et la Caisse des dépôts ne peut se contenter de cette situation.

Le projet d'école, qui résulte du rapprochement de l'Institut Français de la Mode et de l'Ecole de la Chambre syndicale de la couture parisienne, s'inscrit dans le cadre du lancement du Comité stratégique de la filière Mode et Luxe. L'IFM triplera de volume, tout en s'ouvrant davantage sur le quartier.

Les travaux débuteront prochainement, pour une durée de 13 mois. L'école devrait ouvrir ses portes en septembre 2020. L'activité des clubs et restaurants de la Cité de la mode se poursuivra normalement.

Mme EBEL indique que l'IFM est installé à cet endroit depuis 2008. Les étudiants s'y sentent bien. Avec cette implantation, le choix a été fait de présenter une image plus innovante de la mode.

Le projet porté depuis deux ans est celui de la réunion de deux écoles : l'IFM et l'Ecole de la Chambre syndicale de la couture parisienne.

L'IFM bénéficie du soutien du Ministère de l'économie et des finances, sous forme de subventions. Sa mission est d'aider à la compétitivité des entreprises du secteur. Il travaille aussi bien avec les grandes entreprises qu'avec les Ateliers de Paris et les *start ups*.

Tandis que l'IFM met l'accent sur le management de la mode, l'Ecole de la Chambre syndicale de la couture parisienne dispose d'une véritable expertise dans le savoir-faire technique de la couture. Ces deux écoles uniront leurs forces au sein du futur Institut Français de la Mode, qui formera 1 000 étudiants sur les trois piliers que seront la création, le management et le savoir-faire. La conception du lieu permettra les échanges entre ces trois domaines, dans une logique de décloisonnement.

L'ambition est de créer la plus grande école de mode au monde. Le rayonnement de Paris contribuera à son succès.

La future école proposera des formations du CAP au doctorat. Le doctorat sera délivré par Paris 1 Sorbonne, assorti d'une mention de l'Institut Français de la Mode. L'école accueillera également un centre d'apprentis et des formations continues. L'IFM a, déjà aujourd'hui, une activité de recherche économique au sein d'un observatoire.

Le bâtiment aura, par ailleurs, vocation à être ouvert sur l'extérieur. La bibliothèque sera accessible au public et agrandie. Les jeunes créateurs et les *start ups* pourront se rendre au FabLab. De même, l'atelier « maille » pourra être utilisé par les jeunes créateurs, l'école souhaitant participer à la reconstruction de la filière maille en France. Des conférences, déjà organisées par l'IFM actuellement, auront lieu dans l'auditorium et des expositions temporaires seront proposées au rez-de-chaussée.

Des partenariats dans le domaine de la culture ont été initiés, notamment avec le Centre national de la danse, la Cinémathèque française et La Station – Gare des Mines.

L'IFM accorde une importance particulière à la diversité. Le système de bourses sera élargi. La Fondation Institut Français de la Mode sera constituée, sous l'égide de la Fondation de France. Les 800 000 euros levés seront consacrés intégralement aux bourses pour permettre au plus grand nombre d'étudiants d'accéder aux formations.

Deux partenariats ont, en outre, été signés : l'un avec l'association Casa 93, pour repérer des talents et leur délivrer gratuitement une formation préparatoire pendant un an ; et l'autre avec la Fondation Culture et Diversité, en vue de promouvoir l'école dans les lycées auprès des jeunes des milieux défavorisés. Des préparations gratuites au concours leur seront dispensées et ces jeunes seront exonérés de frais de scolarité.

M. PERREAUX présente les plans du projet, pour ce bâtiment à l'aspect extérieur très caractéristique. Les façades et la structure initiale en béton ne seront pas modifiées.

Le réaménagement intérieur permettra d'étendre l'école essentiellement au R+1.

L'entrée dans le bâtiment se fera frontalement depuis le boulevard par un large escalier en bois, alors qu'elle se fait aujourd'hui par le côté. Cette entrée frontale permettra un accès plus direct qu'aujourd'hui à l'espace, notamment à l'amphithéâtre d'une capacité de 180 personnes. La « matériaux-thèque », la « tissus-thèque » et la bibliothèque seront également situées au rez-de-chaussée. Une salle multimodale pourra être dédiée à des expositions temporaires, participant à l'ouverture sur la ville.

Un grand escalier design modulable, pouvant être équipé de gradins amovibles, ouvrira l'accès au R+1 où se trouvera le cœur de l'espace d'enseignement. Trois foyers seront aménagés à cet étage.

Les ateliers bénéficieront de la lumière naturelle grâce à des ouvertures centrales en plafond, afin de restituer au mieux les couleurs. Des plafonds rétroéclairés apporteront une luminosité supplémentaire.

Les cloisons seront mobiles pour pouvoir créer différents espaces de travail ou événementiels.

M. BACHY indique que la Cité de la mode est une filiale à 100 % de la Caisse des dépôts.

M. HÔTE précise que la reconversion de ce bâtiment n'était pas incluse dans le programme initial de Paris Rive Gauche.

Mme GRAND souligne que le projet entre malgré tout dans le périmètre de Paris Rive Gauche.

Au regard de l'accroissement de la fréquentation du lieu, Mme LECOCQ appelle à s'assurer qu'un espace sera dédié au stationnement des deux-roues, afin qu'ils n'encombrent pas les trottoirs, réservés aux piétons.

Mme GUIONY affirme que ce point a bien été pris en compte dans les réflexions. Des lieux de stationnement seront prévus en rez-de-berge.

M. BACHY fait remarquer que les événements qui se déroulent actuellement à la Cité de la mode peuvent attirer jusqu'à 10 000 personnes pendant trois jours. Elle accueille 1,5 million de personnes par an, à 60 % le jour et à 40 % la nuit. Les problèmes de stationnement devraient donc être moindres pour 1 000 étudiants et 80 salariés.

De plus, un arrêt de bus sera créé à proximité, Quai d'Austerlitz.

M. NECHADI signale que les lignes de métro desservant le lieu, aux stations Quai de la Gare et Gare d'Austerlitz, sont saturées. Il indique que les étudiants actuels lui ont fait part de difficultés à se déplacer pour se rendre sur le site.

M. NECHADI craint que les problèmes liés au stationnement ne s'aggravent du fait de l'agrandissement de l'école et de la multiplication des événements. A cela s'ajoutent les boîtes de nuit qui sont problématiques pour le quartier.

M. BACHY répond que les événements seront moins nombreux, car l'école occupera la surface aujourd'hui dédiée à l'activité événementielle. Le nombre de personnes présentes en continu sera certes plus élevé, mais il n'y aura plus de pics de fréquentation comme actuellement.

M. LAMBERTIN fait savoir que les habitants se plaignent de la saleté du quartier.

M. BACHY explique que l'activité des clubs et restaurants perdurera, car le lieu doit rester multi-usages. Les établissements sont toutefois appelés à la responsabilité.

M. NECHADI indique avoir compris qu'il était question de supprimer les boîtes de nuit, mais constate que ce ne sera pas le cas. Il est pourtant connu que des dealers fréquentent ces lieux.

M. BACHY estime que la fermeture d'un des établissements pour des raisons liées à ce problème de drogue a permis de donner un signal fort aux autres exploitants pour les dissuader d'être des contrevenants.

Concernant l'organisation de la présente réunion, M. NECHADI souligne avoir demandé à plusieurs reprises que les documents soient fournis en amont pour pouvoir étudier le projet et réfléchir aux questions à poser. La réunion de ce jour n'est qu'une présentation du projet, mais aucunement un groupe de travail ou une concertation.

De plus, les habitants du quartier font remonter un nombre conséquent de soucis relatifs à ce lieu. La situation ne doit donc pas perdurer.

M. NECHADI fait savoir que, pour ces raisons, il quittera également cette réunion.

M. COMBROUZE rappelle que le bâtiment est situé en zone rouge du PPRI et ne peut donc pas accueillir de logements ou de bureaux classiques. Ses usages ont été très divers au fil du temps.

M. COMBROUZE se réjouit que le développement soit désormais axé sur l'activité mode. Le système de transport est dense, avec deux lignes de métro, un RER et de multiples lignes de bus, ce qui permet de générer des flux importants.

M. COMBROUZE admet qu'il existe néanmoins des nuisances, notamment sonores, même si le bâtiment n'a pas de logements en vis-à-vis.

Mme LECOCQ insiste sur la saleté du quartier.

M. BACHY confirme que les personnes sortant de boîte de nuit ont tendance à salir le quartier. Pour autant, le nettoyage de l'espace public relève de la Ville.

Mme GUIONY souligne que le fait de marquer de manière urbaine et pérenne l'existence de l'activité du lieu, en particulier à travers cet escalier frontal ouvrant sur la ville, aura pour effet de transformer le rapport entre le bâtiment et l'espace urbain.

M. HÔTE rappelle qu'il était ressorti de l'étude réalisée sur le développement de lieux de création et de production sur Paris Rive Gauche (IAU-Grecam de 2015) que l'installation d'activités à forte plus-value, notamment dans l'industrie de la mode, serait pertinente.

Le projet étant hors programme de la ZAC, la Ville de Paris n'a pas d'engagement quant à la programmation de l'opération. M. HÔTE constate que le bâtiment n'a certes pas réussi à se développer jusqu'à présent, mais semble aujourd'hui avoir trouvé sa destination.

M. COMBROUZE propose que la Semapa ou la Direction de l'urbanisme transmettent aux représentants des associations, à l'issue de cette réunion, un document précisant quel est le système général de fonctionnement entre HAROPA - Ports de Paris, la Ville et la SCI qui gère le site.

M. BACHY explique que le Port a passé un contrat avec la Ville en 2005. La Ville a cédé ses droits réels immobiliers à la SCI, filiale de la Caisse des dépôts, qui verse chaque année une redevance substantielle au Port.

*M. NECHADI et M. LAMBERTIN quittent la séance.*

M. DIBIE signale que l'école pourrait s'inscrire dans le cadre du « couloir du savoir », allant de Paris Diderot à la Sorbonne. Il demande si la bibliothèque sera une véritable bibliothèque de recherche et si elle sera ouverte à un public extérieur, et donc au quartier.

Mme EBEL répond que la bibliothèque actuelle est déjà ouverte au public l'après-midi, sur rendez-vous. Elle confirme que l'IFM développe une réelle politique de recherche et détient un fonds spécialisé.

Mme EBEL exprime son intérêt pour le « couloir du savoir » et souhaiterait obtenir davantage d'informations sur la possibilité de rejoindre ce circuit.

Mme EBEL indique que l'IFM est également présent à la Station F pour accompagner les entrepreneurs. Par ailleurs, des *summers schools* sont ouvertes gratuitement aux lycéens qui n'ont pas les moyens de financer leur formation. Mme EBEL indique rechercher des contacts pour pouvoir y associer des lycéens du quartier.

Mme SAMAIN estime que ce projet d'école adoucira l'ensemble de ce bâtiment de béton.

Elle souhaite savoir si les formations proposées seront toutes de type universitaire ou si elles seront privées, et si elles sont reconnues par l'Etat.

Mme EBEL souligne que l'IFM n'a pas le statut d'école publique. Pour autant, les diplômés ont reçu les accréditations et l'établissement est reconnu par l'Etat.

Mme SAMAIN souhaite savoir si le quai restera libre à la circulation.

M. BACHY le confirme. La concertation est en cours avec la Préfecture de Police, la Préfecture de Région et la Ville de Paris pour déterminer quelles activités pourront s'y développer.

Mme NEDELEC souligne l'importance d'ouvrir le bâtiment sur le quartier, malgré la complexité de cette démarche. Certains habitants du quartier ont récemment essayé d'entrer dans le bâtiment, mais n'y ont pas été bien reçus.

Mme EBEL signale que, pour des raisons de sécurité, un système de badge sera mis en place pour contrôler l'accès à l'école. Cependant, les personnes du quartier pourront être accueillies lors d'événements ponctuels ou se rendre à la bibliothèque, sur simple demande.

M. BACHY indique que, contrairement à l'école, le bâtiment de la Cité de la mode est ouvert à tous. Le toit et le « *plug* » resteront libres d'accès.

M. ARON fait savoir que le quai bas offre une promenade très agréable qui mériterait d'être valorisée. Il estime que permettre un accès au bâtiment de la Cité de la mode depuis les berges serait appréciable et ouvrirait davantage sur la ville. L'arrivée d'étudiants sera, selon lui, certainement bénéfique pour le quartier.

M. ARON souhaite savoir si les ascenseurs pour accéder au toit seront conservés.

M. PERREAUX le confirme. De plus, l'actuel accès PMR sera conservé au 36, Quai d'Austerlitz et un autre sera créé au 34.

Mme SAMAIN demande où les étudiants prendront leurs repas.

Mme EBEL indique que de nombreux espaces (foyers) seront prévus au sein des locaux pour qu'ils puissent prendre leurs repas dans l'école.

M. BACHY signale par ailleurs que l'offre de restauration est riche sur l'avenue Pierre Mendès France. De plus, les restaurants-clubs s'adapteront peut-être à cette nouvelle population.

M. HÔTE s'enquiert de la manière dont s'effectueront les livraisons, notamment des rouleaux de tissus.

M. BACHY explique que les livraisons, comme celles des restaurants-clubs, passeront par la voie pompiers en rez-de-quai et par les monte-charges.

M. DIBIE observe que les écoles d'excellence, telles que l'Ecole Estienne et Les Gobelins, trouvent naturellement leur place au sein du 13<sup>ème</sup> arrondissement et constituent un atout fort du quartier.

M. GERARD souligne toutefois que les talents formés dans ces écoles ont tendance à s'exporter une fois leur formation achevée.

Mme EBEL assure que l'Institut français de la mode attirera des étudiants, notamment étrangers, qui rêvent de travailler à Paris, Capitale de la mode.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.*